AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C1218
FR0000031122-FS0532

13 juin 2017

Déclaration de franchissements de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

AIR FRANCE-KLM

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 juin 2017, la société de droit suisse UBS Group AG (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi :

- en hausse, le 8 juin 2017, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société UBS Switzerland AG qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société AIR FRANCE-KLM et détenir, directement et indirectement, 17 117 838 actions AIR FRANCE-KLM représentant autant de droits de vote, soit 5,70% du capital et 4,53% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
UBS AG	8 606 436	2,87	8 606 436	2,28
UBS Switzerland AG	8 511 402	2,84	8 511 402	2,25
Total UBS Group AG	**17 117 838**	**5,70**	**17 117 838**	**4,53**

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions AIR FRANCE-KLM hors marché.

Le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 10 069 790 actions AIR FRANCE-KLM (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) réparties comme suit :

- 920 000 actions AIR FRANCE-KLM faisant l'objet d'une faculté de rappel à tout moment par suite de la conclusion d'un prêt de titres portant sur lesdites actions AIR FRANCE-KLM ; et

- 9 149 790 actions AIR FRANCE-KLM faisant l'objet d'une faculté de rappel à tout moment par suite de leur transfert à titre de *collateral.*

Le déclarant a par ailleurs précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce, 568 506 actions AIR FRANCE-KLM (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) résultant de la conclusion (i) d'un contrat « *equity swaps* » à dénouement en espèces portant sur 429 406 actions AIR FRANCE-KLM, arrivant à échéance entre le 22 février 2018 et le 3 février 2020 et (ii) d'un contrat « *equity options* » à dénouement en espèces portant sur 139 100 actions AIR FRANCE-KLM, arrivant à échéance le 15 décembre 2017.

[1] Sur la base d'un capital composé de 300 219 278 actions représentant 377 926 313 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- en baisse, le 9 juin 2017, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société UBS Switzerland AG qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société AIR FRANCE-KLM et détenir, directement et indirectement, 14 931 758 actions AIR FRANCE-KLM représentant autant de droits de vote, soit 4,97% du capital et 3,95% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
UBS AG	8 664 712	2,89	8 664 712	2,29
UBS Switzerland AG	6 267 046	2,09	6 267 046	1,66
Total UBS Group AG	**14 931 758**	**4,97**	**14 931 758**	**3,95**

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions AIR FRANCE-KLM hors marché.

Le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 10 309 079 actions AIR FRANCE-KLM réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) :

- 1 070 000 actions AIR FRANCE-KLM faisant l'objet d'une faculté de rappel à tout moment par suite de la conclusion d'un prêt de titres portant sur lesdites actions AIR FRANCE-KLM ; et

- 9 239 079 actions AIR FRANCE-KLM faisant l'objet d'une faculté de rappel à tout moment par suite de leur transfert à titre de *collateral.*

Le déclarant a par ailleurs précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce, 444 686 actions AIR FRANCE-KLM (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) résultant de la conclusion (i) d'un contrat « *equity swaps* » à dénouement en espèces portant sur 305 586 actions AIR FRANCE-KLM, arrivant à échéance entre le 22 février 2018 et le 3 février 2020 et (ii) d'un contrat « *equity options* » à dénouement en espèces portant sur 139 100 actions AIR FRANCE-KLM, arrivant à échéance le 15 décembre 2017.
